



Charte



d'évènements indésirables

La déclaration et l'analyse approfondie des évènements indésirables sont une priorité pour améliorer la qualité de la formation du Pôle.

Dans ce cadre, les professionnels, les bénéficiaires de formation et le Pôle s'engagent mutuellement sur les principes suivants :

PROFESSIONNELS ET BÉNÉFICIAIRES DE FORMATION

- ✳ Chacun est incité à signaler tout incident, ou erreur, l'impliquant ou qu'il constate, quelles que soient leur gravité et leurs conséquences.

LE PÔLE DE FORMATION

- ✳ Met en place un environnement bienveillant et un outil facilitant ces signalements : le formulaire de déclaration d'EI.
- ✳ Soutient une démarche pluri-professionnelle et constructive d'analyse, permettant de comprendre les causes de l'évènement et de définir des actions d'amélioration s'appuyant sur les règles de sécurité et les bonnes pratiques.
- ✳ Garantit aux déclarants une information transparente et sincère ainsi qu'un accompagnement dans le respect de leurs droits en lien avec la direction du Pôle.
- ✳ Propose aux équipes et aux professionnels concernés un accompagnement par le service de santé au travail.